

Formation

LES NOUVELLES FORMATIONS EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le nouveau catalogue de l'INRS propose un large éventail de formations relatives à la prévention des risques professionnels, qui va des fondamentaux de la prévention aux risques et secteurs spécifiques, en passant par les démarches, méthodes et outils nécessaires à la bonne pratique des préventeurs. En 2018, l'INRS propose de nouveaux stages en réponse à des problématiques émergentes et à des besoins recueillis pour accompagner l'ensemble des acteurs, des entreprises et des services santé au travail dans leur démarche de prévention.

THE NEW OCCUPATIONAL SAFETY AND HEALTH TRAINING COURSES - INRS's new catalogue proposes a broad spectrum of training in occupational risk prevention, ranging from the fundamentals to specific risks and sectors, including the approaches, methods, and tools necessary for good practice in occupational risk prevention. In 2018, INRS is proposing two new courses in response to emerging problems and to identified needs for assisting all players out in the companies and in the occupational health services in their risk prevention approaches.

GÉRARD
MOUTCHE
INRS,
département
Formation

L'offre de formation de l'INRS s'adresse à différents publics, au-delà du Réseau prévention:

- les formateurs d'organismes de formation et d'entreprises, en tant que relais;
 - les services de santé au travail: médecins, infirmiers et autres fonctions;
 - les responsables des ressources humaines et les managers;
 - les préventeurs d'entreprise;
 - et plus largement, les salariés du régime général.
- Conformément aux orientations stratégiques institutionnelles, l'objectif de l'INRS est d'intégrer la santé et la sécurité au travail dans les compétences professionnelles de tous les acteurs de l'entreprise par la formation initiale, la formation continue et les parcours vers l'emploi. Vecteur privilégié pour l'évolution des connaissances et le développement de compétences, la formation représente un moyen d'action incontournable pour l'accompagnement de la mise en œuvre de démarches de prévention dans les entreprises. S'inscrivant dans les orientations du plan Santé et travail 3 (2016-2020), les formations en santé et sécurité au travail proposées par l'INRS reflètent la préoccupation constante d'adapter l'offre aux attentes de ses publics.

Trois nouvelles formations

L'édition 2018 du catalogue « Formation Santé et sécurité au travail » de l'INRS s'enrichit de trois nouvelles formations, pour mieux répondre au besoin des services de santé au travail et au maintien de l'actualisation des compétences des formateurs.

« Accompagner le déploiement du protocole Saltsa au sein de son service de santé au travail »

Ce nouveau stage de deux jours s'adresse à des médecins du travail formés au protocole clinique Saltsa et ayant pour projet de diffuser son usage au sein de leur service de santé.

Cette formation a pour objectif de consolider la pratique professionnelle des manœuvres cliniques et d'outiller les stagiaires pour les aider à transférer le protocole. Les participants doivent être formés depuis au moins six mois au protocole d'examen clinique Saltsa. En outre, préalablement à l'inscription au stage, ils doivent avoir validé avec leur direction la possibilité de déployer Saltsa au sein du service de santé au travail. Ce protocole permet de repérer les TMS du membre supérieur (TMS-MS) en milieu de travail dès leurs signes les plus précoces. Les enjeux sont de traiter le plus tôt possible les salariés touchés, d'ajuster les démarches de prévention dans les

entreprises concernées et d'améliorer la surveillance épidémiologique des TMS.

« Maintenir et actualiser ses compétences de formateur d'acteurs prévention secours dans le secteur du transport routier »

Un accent fort est toujours donné à la formation de formateurs relais, pour qu'ils intègrent la santé et sécurité au travail dans leurs formations, et qu'ils amènent leurs apprenants à acquérir des bases ou des compétences en prévention, de façon à les mettre ensuite en œuvre dans leur entreprise. Le transfert de compétences vers ces formateurs et le maintien de la qualité des formations dispensées sont vérifiés aux différents niveaux de démultiplication, grâce à un partenariat maîtrisé et à un système national d'administration et de gestion.

À ce titre, le nouveau stage « Maintenir et actualiser ses compétences de formateur d'acteurs prévention secours dans le secteur du transport routier » vient compléter l'offre de formation de formateurs dans le secteur du transport routier. Ce stage s'adresse aux formateurs d'acteurs prévention secours (APS TR) dans le secteur du transport routier, préalablement certifiés en formation initiale, et qui souhaitent maintenir leur certification valide.

« Maintenir et actualiser ses compétences de formateur en prévention des risques liés à l'amiante »

Figure également dans l'offre 2018 le stage de maintien et d'actualisation des compétences, dédié aux formateurs certifiés, dispensant les formations à la prévention des risques liés à l'amiante en sous-section 3 et en sous-section 4, selon l'arrêté du 23 février 2012 et les référentiels nationaux. L'objectif est de regrouper les deux profils de formateurs pour maintenir et actualiser les compétences acquises lors de la formation initiale. Le stage s'appuie sur des travaux préparatoires, des exposés-débats, des échanges entre stagiaires, des retours d'expérience et sur des travaux en groupes. À l'issue du stage, l'INRS et l'OPPBTB délivrent aux participants qui ont satisfait aux exigences de l'arrêté du 23 février 2012 et des référentiels nationaux, une attestation de compétences prorogeant de trois ans leur capacité à exercer dans les domaines pour lesquels la certification a été attribuée.

Un nouveau portail d'e-formation

L'offre d'autoformation de l'INRS est accessible sur www.eformation-inrs.fr (Cf. article « L'autoformation en ligne de l'INRS déménage », HST n°247, juin 2017, www.hst.fr).

Ce nouveau portail a été conçu pour faciliter l'accès à la formation et développer les connaissances en santé et sécurité au travail. Il se veut plus intuitif, clair et motivant pour l'utilisateur. Il facilite l'accès



aux formations en santé et sécurité au travail dans un environnement ergonomique plus performant. Actuellement, trois autoformations sont proposées à toute personne désirant acquérir des connaissances de base en santé et sécurité au travail. Ces autoformations destinées à un large public sont en accès libre et gratuit :

- « Les bases en prévention des risques professionnels » ;
- « Acquérir les notions de base sur les produits chimiques » ;
- « Missions et fonctionnement du CHSCT ».

Les autoformations peuvent également constituer des prérequis pour suivre certaines formations.

L'offre complète de formation 2018 contient les thématiques récurrentes de la prévention de risques professionnels prioritaires ou émergents : les expositions aux risques chimiques (en particulier cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction) et aux nanomatériaux ; les risques psychosociaux ; les risques multifactoriels, etc.

Les formations sont classées en sept rubriques :

- fondamentaux de la prévention ;
- organisation et management de la prévention ;
- démarches, méthodes, outils ;
- risques spécifiques ;
- secteurs spécifiques ;
- formation de formateurs de formateurs ;
- formation de formateurs. ●

INFORMATIONS PRATIQUES

La version complète du catalogue « Formations 2018 Santé et sécurité au travail » de l'INRS est disponible sous forme électronique sur : www.inrs.fr et sous forme imprimée en contactant le : 01 40 44 30 00 ou en effectuant sa demande à l'adresse : info@inrs.fr.

Les formations spécifiques aux médecins du travail sont, quant à elles, signalées dans la revue *Références en santé au travail*, publiée par l'INRS et consultable sur www.rst-sante-travail.fr.